

**Justifications techniques des avenants proposés lot par lot :****Avenant n°3 au marché de réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie à Montbrison N°18PA025 :****Lot n°04 : Serrurerie / Métallerie :**

	Montant en € HT
Montant total du marché initial	214 103,29
Montant total du marché initial + avenant n°1 + avenant n°02	224 959,15
Avenants n°3	1 975,00
Montant total du marché après avenants 1, 2 et 3	226 934,15

**Plus-values :****Mise en place de la façade du chien assis côté ascenseur à l'aide d'échafaudage :**

Pendant la phase de chantier, la finalisation du chien assis côté ascenseur a dû être réalisée postérieurement au repliement des protections collectives à charge du compte inter-entreprises. Il a été nécessaire de remonter un échafaudage pour la pose de la façade de cet ouvrage.

Cette prestation a été commandée à l'entreprise par ordre de service (OS n°04-11), conformément à l'article 14 du CCAG travaux.

Il convient désormais d'inclure cette prestation supplémentaire pour un montant de 1 975,00 € HT au marché initial.

Cet avenant représente une plus-value de 1 975,00 € HT ce qui porte le montant du marché à 226 934,15 € HT, ce qui représente une augmentation de 5,99% qui est compatible avec les exigences de l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

**Avenant n°3 au marché de réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie à Montbrison N°18PA025 :****Lot n°06 : Menuiserie extérieure / occultation :**

	Montant en € HT
Montant total du marché initial	205 819,80
Montant total du marché initial + avenant n°01 + avenant n°02	224 951,80
Montant de l'avenant n°03	3 366,60
Montant total du marché après avenants 1, 2 et 3	228 318,40

**Plus-values :****Mise en place de bandeaux ventouses pour le contrôle d'accès au bâtiment :**

Pendant la phase de chantier, le maître d'ouvrage a demandé la mise en place de bandeaux ventouse pour le contrôle d'accès de la porte côté jardin d'Allard pour l'accès à la cage d'escalier Est et sur la porte côté gymnase pour l'accès à la cage d'escalier Ouest.

Cela a engendré une plus-value de 2 900 € HT.

**Remplacement des stores toiles par des stores plissés :**

Les stores toiles ont été remplacés par des stores plissés, plus adaptés au rampant des verrières. Cela a engendré une plus-value de 2 190 € HT.

**Moins-values****Suppression de menuiseries :**

Deux menuiseries extérieures (menuiseries ME06 décrites au poste 3.1.6) ont été retirés du marché.

Cela engendre une moins-value de 1 700 € HT.

La modification des stores a également engendré une moins-value de 23,4 € HT.

Ces prestations ont été commandées à l'entreprise par ordre de service (OS n°06-14), conformément à l'article 14 du CCAG travaux.

Il convient désormais d'inclure ces prestations supplémentaires pour un montant de 3 366,60.00€ HT au marché initial.

Cet avenant représente une plus-value de 3 366,60 € HT ce qui porte le montant du marché à 228 318,40 € HT, représentant ainsi une augmentation de 10.93 % qui est compatible avec les exigences de l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

**Avenant n°3 au marché de réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie à Montbrison N°18PA025 ; Lot n°07 : Plâtrerie / Peinture / Faux plafonds :**

	Montant en € HT
Montant total du marché initial	714 089,39
Montant total du marché initial + avenant n°01 + avenant n°02	671 064,87
Montant de l'avenant n°03	1 636,68
Montant total du marché après avenants 1, 2 et 3	669 428,19

**Plus-values :****Habillage du SAS du rez-de-chaussée**

Dans le but de soigner les finitions du SAS de connexion du parking vers la cage d'escalier, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un habillage complet du SAS en plaques de plâtre peint.

Cette prestation supplémentaire engendre une plus-value de 955,82 € HT.

**Mise au point sur les finitions, notamment de la cage d'escalier Est et du niveau intermédiaire, de la connexion avec le bâtiment Siège :**

Pour obtenir de meilleures finitions sur les murs existants, composés de plusieurs matériaux, il est nécessaire de changer la méthodologie de traitement de ces murs.

L'habillage des embrasures des portes par une plaque de plâtre est nécessaire pour éviter la non-adhérence de l'enduit sur le support, réalisation de caissons d'habillage, etc.

Une reprise d'enduit dans la cage d'escalier Est est nécessaire pour obtenir un meilleur support pour la mise en peinture.

Ces prestations supplémentaires engendrent une plus-value de 13 396,46 € HT.

**Moins-values :**

**Réaménagement de l'ancienne ludothèque :**

L'abandon des travaux de réaménagement de l'ancienne ludothèque entraîne la suppression des travaux de plâtrerie peinture et faux-plafond du marché pour un montant de - 8 284,00 € HT.

**Prestations non réalisées :**

Les postes suivants du marché sont retirés du marché car ils ne seront pas été réalisés :

- poste 3.5.8 peinture de sol d'un montant de - 4 054,96 € HT
- poste 3.6.1 TF soffite technique d'un montant de - 1 650,00 € HT
- poste 3.6.1 TO soffite technique d'un montant de - 2 000,00 € HT

Cet avenant représente une moins-value de - 1 636,68 € HT ce qui porte le montant du marché à 669 472,69 € HT, ce qui représente une diminution de -6,25 % de marché initial qui est compatible avec les exigences de l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

**Avenant n°3 au marché de réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie à Montbrison N°18PA025 ;  
Lot n°09 : Menuiserie intérieure :**

	Montant en € HT
Montant total du marché initial	303 149,22
Montant total du marché initial + avenant n°01 + avenant n°02	311 633,90
Montant de l'avenant n°03	24 514,00
Montant total du marché après avenants 1 et 2	336 147,90

**Plus-values :**

**Mise au point sur les finitions de la cage d'escalier Est :**

Il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes : l'habillage des embrasures sur les portes doubles donnant sur la cage d'escalier Est a dû être réalisé pour éviter les fissures de l'enduit. Également, l'habillage des embrasures des fenêtres de la cage d'escalier Est avec des panneaux MDF19 ont également été obligatoires pour éviter les fissures de l'enduit au niveau des joints des fenêtres. Des couvre-joints ont été ajoutés autour de l'escalier métallique pour assurer une finition entre les murs existants non droits et le nouvel escalier. Des ferme-portes ont été ajoutés notamment sur les portes de l'escalier. Une porte a été ajoutée sur le local CTA pour permettre une évacuation supplémentaire à la demande du SDIS.

L'ensemble de ces prestations ont été commandées à l'entreprise par ordre de service (OS n°09-16), conformément à l'article 14 du CCAG travaux.

Il convient désormais d'inclure ces prestations supplémentaires pour un montant de 27 186,00 € HT au marché initial.

**Mise au point sur les raccords de sols entre la cage d'escalier Est et les paliers :**

Il est nécessaire d'ajouter des seuils de raccords altimétriques et de finitions entre la cage d'escalier Est et les différents niveaux.

Il convient désormais d'inclure ces prestations supplémentaires pour un montant de 215,00 € HT.

**Moins-values :**

**Réaménagement de l'ancienne ludothèque :**

L'abandon des travaux de réaménagement de l'ancienne ludothèque entraîne la suppression des plinthes et portes prévues au marché pour un montant de -2 887,00 € HT suivant détail ci-dessous :

- 6 portes PB 04 (poste 3.1.1) d'un montant de - 2 436,00 € HT
- 82ml de plinthes (poste 3.3.5) d'un montant de - 451,00 € HT

Cet avenant représente une plus-value de 24 514,00 € HT ce qui porte le montant du marché à 336 147,90 € HT, ce qui représente une augmentation de 10,89 % qui est compatible avec les exigences de l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

**Avenant n°3 au marché de réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie à Montbrison N°18PA025 ;  
Lot n°10 : CVC :**

	<b>Montant en € HT</b>
<b>Montant total du marché initial</b>	625 168,00
<b>Montant total du marché initial + avenant n°01 + avenant n°03</b>	638 188,51
<b>Montant de l'avenant n°03</b>	- 2 959,00
<b>Montant total du marché après avenants 1, 2 et 3</b>	635 229,51

**Plus-values :**

**Installation de clapets coupe-feu sur la traversée de la cage d'escalier Est :**

L'impossibilité technique d'encoffrement coupe-feu des réseaux traversant la cage d'escalier Est a conduit à la nécessité d'équiper les réseaux de ventilation de clapets coupe-feu.

L'ensemble de ces prestations ont été commandées à l'entreprise par ordre de service (OS n°10-13), conformément à l'article 14 du CCAG travaux.

Il convient désormais d'inclure ces prestations supplémentaires pour un montant de 3 948,00 € HT au marché initial.

**Moins-values**

**Réaménagement de l'ancienne ludothèque :**

L'abandon des travaux de réaménagement de l'ancienne ludothèque entraîne la suppression des postes 16 du marché pour un montant de 6 907,00 € HT.

Cet avenant représente une balance en moins-value de - 2 959,00 € HT ce qui porte le montant du marché à 635 229,51 € HT, représentant ainsi une augmentation de 1,61 % qui est compatible avec les exigences de l'article R.2194-8 du code de la commande publique.

**Avenant n°4 au marché de réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie à Montbrison N°18PA025 ;**  
**Lot n°11 : Electricité :**

	Montant en € HT
Montant total du marché initial	273 506,61
Montant total du marché initial + avenants 1,2 et 3	308 808,19
Montant de l'avenant n°4	9 087,47
Montant total du marché après avenants 1, 2, 3 et 4	317 895,66

**Plus-values :**

**Remplacement des câbles courants forts classiques par des câbles CR1 résistants au feu, en traversée de la cage d'escalier Est :**

L'impossibilité technique d'encoffrement coupe-feu des réseaux traversant la cage d'escalier Est a conduit à la nécessité de remplacer les câbles de courants forts classiques par des câbles CR1 résistants au feu.

L'ensemble de ces prestations ont été commandées à l'entreprise par ordre de service (OS n°11-13), conformément à l'article 14 du CCAG travaux.

Il convient désormais d'inclure ces prestations supplémentaires pour un montant de 15 673,24 € HT au marché initial.

**Moins-values**

**Réaménagement de l'ancienne ludothèque :**

L'abandon des travaux de réaménagement de l'ancienne ludothèque entraîne la suppression des travaux d'électricité prévues au marché pour un montant de -6 585,77 € HT.

Cet avenant représente une plus-value de 9 087,47 € HT ce qui porte le montant du marché à 317 895,66 € HT, représentant ainsi une augmentation de 16.23 % qui est compatible avec les exigences des articles R.2194-5 et R.2194-3 du code de la commande publique.

Il est proposé au conseil d'approuver ces avenants.